



NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 64

Avril - Juin 2009

La réunion du Comité Exécutif de la CGS

La réunion du Comité Exécutif de la CGS, dirigée par Mikhaïl Chmakov, président de la CGS et de la FNPR, a eu lieu le 9 avril 2009 à Moscou, au Palais du travail.

Le Comité Exécutif a discuté de l'environnement dans les Etats de la CEI et des propositions pour améliorer la situation écologique.

Les membres du CE ont souligné que la plupart des Etats de la CEI réalisent la politique nationale de l'environnement, que les actes législatifs fondamentaux sont adoptés et la base normative est en train d'être créée. L'Etat contrôle la mise en oeuvre de la législation en vigueur.

Quant aux syndicats, la CGS et les centrales syndicales nationales participent à la création des normes sur l'environnement et la sécurité écologique mené par les Assemblées interparlementaires de la CEI et de la CEEA. Grâce aux accords de branche, les syndicats contrôlent

l'application de la législation sur la protection de la nature et les programmes environnementaux.

Le Comité Exécutif a adopté le rapport de la CGS "L'environnement dans les Etats de la CEI et les propositions pour améliorer la situation écologique". Dès que le rapport sera mis au point, compte tenu des propositions du CE, il sera présenté à l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Le Comité Exécutif s'est adressé aux syndicats nationaux et aux unions régionales syndicales de branche pour leur proposer de prendre en compte les recommandations du rapport.

Le CE a aussi discuté de la ratification et de l'application par les gouvernements des pays de la CEI de 11 conventions de l'OIT. Le CE a souligné que l'application des principes et des normes fondamentales du travail était une garantie supplémentaire contre la détérioration des conditions du travail et de la vie des travailleurs, contre leur exploitation forcée dans les conditions de crise économique et de récession en cours.

Le Comité Exécutif de la CGS a pris la décision de renforcer la surveillance des syndicats sur la ratification et l'application des conventions de l'OIT. Il a été recommandé aux centrales syndicales nationales d'entreprendre des efforts supplémentaires pour stimuler la ratification par l'intermédiaire des conventions collectives, des rencontres directes entre les dirigeants syndicaux, le patronat et les membres des gouvernements, par les discussions au sein des commissions tripartites.

Pour la première fois, depuis plusieurs années, le CE a discuté de la participation des syndicats à l'organisation des vacances d'été des enfants. Les membres du CE ont pris acte de l'information de la CGS sur la participation des organisations membres de la CGS à l'organisation des vacances d'été des enfants en 2008 et dans l'avenir.

Le Conseil de la CGS discute de la crise

Le Conseil de la Confédération générale des syndicats a eu lieu à Moscou le 10 avril 2009. Les dirigeants des centrales syndicales nationales d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Russie, du Tadjikistan, d'Ukraine et d'unions syndicales régionales de branche y ont pris part. Mikhaïl Chmakov a présidé la réunion du Conseil.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a présenté le rap-

port d'activité de la Confédération pour la période entre le 9 avril 2008 et le 10 avril 2009.

Scherbakov a souligné que les syndicats ont été les premiers à tourner l'attention des pouvoirs et du patronat aux conséquences négatives de la crise pour les travailleurs.

La CGS, ses organisations membres ont entrepris des actions concrètes pour atténuer les effets de la crise, parmi lesquelles: déclarations et messages aux pouvoirs, discussions au sein des structures syndicales, participation aux commissions anticrise, actions de protestation aux niveaux nationaux et régionaux.

Les syndicats ont développé leur coopération avec les structures de la CEI et de la CEEA, de l'Union de Bélarus et de Russie. Une attention particulière a été prêtée au sort des travailleurs immigrés.

Dans la résolution adoptée au Conseil, la CGS a recommandé à ses organisations membres de porter les décisions de la réunion à la connaissance des militants syndicaux, de les utiliser dans la presse syndicale et d'autres médias, de mener une politique coordonnée pour ne pas admettre que la crise pèse de tout son fardeau sur les travailleurs.

Les membres du Conseil ont discuté de "La situation socio-économique dans les pays membres de la CEI et les actions des syndicats dans les conditions de crise économique". Le rapport sur ce thème a été présenté

par Natalya Podchibyakina, secrétaire générale adjointe de la CGS.

Une déclaration, adoptée sur ce sujet, donne de l'avis des syndicats à propos de la situation en cours.

Le Conseil a discuté de "Critères de la fixation du SMIG et de la position des syndicats de la CEI à l'étape actuelle".

Le Conseil a pris la décision de créer le Conseil des jeunes de la CGS et en a adopté le Règlement.

Les membres du Conseil ont adopté un Message de la Confédération générale des syndicats aux chefs de gouvernement à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, qui sera marqué en 2011, où ils ont exprimé l'inquiétude des syndicats par le bas niveau des pensions, le manque d'un assainissement adéquat des enfants de zones couvertes par la radiation, la tendance à réduire les indemnités aux liquidateurs et aux habitants des régions sinistrées.

La CGS salue l'activité de l'OIT

La CGS a fait une Déclaration à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'Organisation internationale du travail.

La déclaration souligne que durant les années de son existence l'OIT a fait une grande contribution à l'établissement des principes de justice sociale dans la politique sociale et

dans les relations de travail. Elle a beaucoup contribué à l'éradication du travail forcé et du travail des enfants, au respect des droits des salariés et des libertés syndicales, à l'égalité entre homme et femme, contre la discrimination ethnique, religieuse et politique dans le monde du travail. Les 188 conventions et presque 200 recommandations, adoptées par l'OIT, représentent en soi un "code mondial du travail" dont l'application par les pouvoirs, les employeurs et les travailleurs peut garantir le règlement de tous les conflits et contradictions dans la sphère du travail.

Actuellement les normes de l'OIT acquièrent un caractère global, servent de base pour un travail législatif au niveau national et international. Dans cette optique, la CGS mène un contrôle régulier sur la ratification et l'application des normes fondamentales de travail de l'OIT dans les pays de la CEI, fait tout son possible pour que ces normes soient reflétées dans les législations nationales. La CGS a exprimé la certitude que l'OIT, se basant sur sa large expérience, développera son activité normative dans le but de l'adapter à la globalisation actuelle.

La CGS espère que les idéaux et les valeurs de l'OIT deviennent la base de tous les programmes nationaux, régionaux et globaux qui visent à améliorer les relations de travail et la politique sociale dans l'intérêt des salariés, de leurs familles, des entreprises et des peuples.

Santé et vie au travail: un droit humain fondamental

Le 22 avril 2009, la CGS a fait une Déclaration pour commémorer la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail.

La Déclaration souligne qu'à la veille de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail et de la Journée de mémoire de tous les travailleurs péris et victimes au travail, la CGS, au nom des 50 millions de ses membres, exprime sa profonde douleur et se recueille devant toutes les victimes des accidents du travail.

La hausse du nombre des accidents au travail qui deviennent souvent la cause de décès des gens à l'âge actif préoccupe sérieusement la CGS et ses organisations membres.

Les syndicats de la Communauté soutiennent pleinement le thème de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail de cette année, proclamée par l'OIT - "Santé et vie au travail: un droit humain fondamental". Garantir une sécurité aux travailleurs est une composante clef du Programme du travail décent de l'OIT, largement soutenu par les syndicats de la CEI.

La CGS déclare, au nom de ses organisations membres, que dans les conditions de crise économique, garantir aux travailleurs la sécurité et la santé au travail sera le but stratégique du mouvement syndical de la région. Se basant sur leurs droits légaux, les syndicats feront de leur mieux pour

garantir aux travailleurs un travail sans accidents, la promotion et la création d'emplois décents et sûrs.

La CGS participe à la réunion de l'Assemblée interparlementaire de la CEI

Une délégation de la CGS, dirigée par Vladimir Scherbakov, a pris part à la réunion de l'Assemblée interparlementaire de la CEI tenue le 14 mai à Saint-Pétersbourg.

Les participants à la réunion ont prêté une attention particulière à "La formation de la base juridique de la politique de jeunesse dans les pays de la CEI".

Les intervenants à la réunion ont souligné que la jeunesse est un important groupe de la société qui contribue au développement social durable et que les questions de leurs droits et libertés, de leur participation à la vie économique et sociale acquièrent une importance vitale.

Vladimir Sherbakov a mis accent dans son intervention à la réunion sur la défense des droits et intérêts des jeunes au niveau national et international et sur la nécessité de donner à la jeunesse plus de possibilités pour se réaliser dans la vie sociale. Il a sommé toutes les structures de la société de soutenir les organisations des jeunes en utilisant dans ce but toutes les dates commémoratives de la CEI, y compris le 65^{ème} anniversaire de la victoire dans la Grande guerre nationale.

La délégation a pris aussi part au Congrès écologique tenu le 15 mai.

Les représentants des pouvoirs nationaux et régionaux, des ONG, des organisations patronales, de l'enseignement et de la science des pays de la CEI, ainsi que les membres du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ont participé au Congrès.

Le congrès a adopté une résolution sur la nécessité de résoudre les problèmes écologiques dans les nouvelles conditions socio-économiques.

Arménie: le premier accord collectif républicain est signé

Tigran Sarkisyan, le Premier ministre d'Arménie, Eduard Toumasyan, président de la Confédération des syndicats (CSA) et Arsen Kazaryan, président de l'Union des employeurs, ont signé le 27 avril à Erevan un Accord collectif républicain.

L'Accord établit des garanties supplémentaires pour les relations sociales et de travail, et détermine les actions conjointes pour leur mise en oeuvre.

Toumasyan, président de la CSA, a signalé que cet Accord, signé pour la première fois en Arménie, visant à élargir la participation des partenaires sociaux à l'élaboration de la politique dans le domaine de la sécurité du travail et des questions sociales, contribuerait à l'introduction en Arménie du travail décent, de

la société civile et au développement stable du pays.

Quant au Premier ministre, il a qualifié cet Accord d'un acte attendu depuis longtemps, nécessaire dans les conditions de crise économique et sociale actuelle et du chômage en hausse. Prenant en considération la récession économique, la montée de la tension sociale, cet Accord est indispensable.

Arsen Kazaryan a dit que cet Accord était historique, qu'avec lui les employeurs comprendraient mieux qu'on ne peut pas avoir des entreprises compétitives sans une main-d'oeuvre socialement protégée.

L'Accord prévoit la coopération des partenaires sociaux dans les domaines suivants : la sécurité du travail, la protection de la santé des travailleurs, la rémunération et le niveau de vie, le marché du travail et de l'emploi, la sécurité et l'assurance sociales.

Bélarus: agir ensemble dans les conditions de la crise

Un séminaire syndical international "Renforcement de la défense des travailleurs par les syndicats dans les conditions de la crise financière et économique" a eu lieu à Minsk du 29 au 30 avril 2009. Les représentants de la FSM, des syndicats d'Hongrie, de Grèce, d'Espagne, de Chypre, du Portugal, de Russie et de certains autres pays du monde y ont pris part.

Intervenant au séminaire, Adib Miro, secrétaire général adjoint de la FSM, a déclaré que l'initiative de Minsk était non seulement une bonne possibilité pour l'échange de l'expérience syndicale mais aussi un stimulant pour renforcer la solidarité, l'unité et les actions concertées des syndicats dans la défense des intérêts des travailleurs.

Kazakhstan: la réunion du Comité Exécutif de la FSRK

La réunion du Comité Exécutif (CE) de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan, dirigée par Syazbek Moukachev, président de la centrale, a eu lieu à Pavlodar le 29 juin 2009.

Le Comité Exécutif a pris la décision de convoquer la prochaine réunion du Conseil Général de la FSRK le 22 octobre et d'y discuter la convocation du XXII congrès de la Fédération et le travail des syndicats dans les conditions de crise.

Les participants à la réunion ont aussi analysé la participation des syndicats aux initiatives commémoratives du 65^{ème} Anniversaire de la victoire dans la Grande guerre Nationale 1941-1945.

Moldova: le dialogue social régional

Une table ronde sur le thème "Le rôle des conseils syndicaux interprofessionnels dans le développement du

dialogue social dans les régions" a eu lieu le 21 mai 2009 à Chisinau. Les leaders des syndicats régionaux et les membres du Bureau exécutif de la Confédération nationale des syndicats de Moldova (CNSM) y ont pris part.

Leonid Manea, président de la centrale syndicale, a informé les participants que dans le but de consolider le mouvement syndical national et conformément à la structure administrative nationale, le Comité confédéral a pris la décision de créer 34 conseils syndicaux interprofessionnels régionaux.

Selon Manea, avec la décentralisation administrative en cours dans le pays et une plus large autonomie des régions, y compris dans les questions financières, le rôle des conseils interprofessionnels va sensiblement augmenter.

Russie: défendre les travailleurs des entreprises en faillite

Lors de la rencontre entre Dmitri Medvedev, président de la Fédération de Russie, et Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, tenue le 18 mai, la défense des travailleurs des entreprises en faillite a été discutée.

Le leader syndical a informé Medvedev que souvent les travailleurs des entreprises misent en faillite restent longtemps sans salaires et parfois ne reçoivent du tout leur rémunération. Pour cette raison,

lors de l'élaboration de la Loi sur la faillite qui est entrée en vigueur récemment les syndicats ont proposé de la compléter par la notion "le créancier prioritaire". A leur grand regret, cela n'a pas été fait.

Du fait que la Convention de l'OIT 195 sur la protection du salaire n'a pas été ratifiée par la Russie, les syndicats proposent d'accorder dans le pays la priorité à la rémunération des travailleurs dans les entreprises en faillite et vont proposer des amendements à la législation en vigueur par l'intermédiaire de leurs représentants au parlement.

Président de la FNPR a exprimé le souhait que l'Etat donne un coup de pouce à cette initiative syndicale.

A son tour, le président de la Russie a promis de charger les structures respectives d'Etat d'analyser la convention mentionnée de l'OIT en vue de sa ratification ultérieure. Si cette procédure prend beaucoup de temps on pourrait au préalable apporter des amendements à la législation en vigueur.

Russie: la réunion du Comité Exécutif de la FNPR

La FNPR a tenu la réunion de son Comité Exécutif le 24 juin à Moscou. L'activité des syndicats dans les conditions de la crise économique, le bilan des actions du Premier Mai "Travail! Salaire! Vie digne!", les résultats de la Réunion nationale des dirigeants des organisations syndica-

les de base et certaines autres questions y ont été discutées.

Les membres du CE ont souligné que la récession économique en Russie continue, les perspectives du développement économique restent floues, la situation avec le chômage et les arriérés de salaires s'aggrave, les salaires réels baissent.

Les participants à la réunion ont mis en relief que grâce aux efforts des syndicats, à leur contrôle régulier de la situation économique, les pouvoirs et les autorités locales ont commencé à prêter plus d'attention à la situation sociale dans les branches et dans les régions. Selon les experts indépendants, les données des syndicats sont souvent plus réalistes que celles des structures officielles.

Cependant les organisations syndicales sont parfois timides dans l'utilisation de leurs possibilités dans la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs. Ce ne sont que les syndicats forts, efficaces et démocratiques qui peuvent garantir aux salariés la défense réelle de leurs droits.

Dans ce sens, la réalisation des mesures élaborées par la Réunion nationale des dirigeants des syndicats de base pourrait devenir un pas en avant important. Il a été souligné à la réunion que les résultats économiques positifs de la décennie précédente ont été atteints grâce au dialogue social, à la mise en oeuvre des conventions collectives et des accords.

De l'avis des membres du CE, les résultats de la Réunion, la réalisation de sa résolution "Pour les syndicats forts, efficaces et démocratiques" pourraient servir à la modernisation des syndicats et au renforcement de leurs structures.

Le Comité Exécutif a analysé les résultats du Premier Mai 2009 et la participation à la Journée mondiale "Pour un travail décent", lancée par l'OIT et soutenue par les syndicats. Plus de trois millions des travailleurs de la Russie ont participé aux actions des syndicats. Un fait réjouissant, cette année plus de 920 000 jeunes travailleurs ont participé aux initiatives syndicales, deux fois plus qu'en 2008.

Tadjikistan: la nouvelle loi sur la sécurité du travail est adoptée

La nouvelle Loi sur la sécurité du travail est entrée en vigueur au Tadjikistan le 19 mai 2009. La loi établit les bases des relations dans la sécurité du travail entre les employeurs et les salariés et vise à créer des conditions nécessaires pour sauvegarder la vie et la santé des travailleurs.

La loi détermine les fonctions des syndicats et des structures étatiques dans la sécurité du travail, prévoit les droits et les garanties des syndicats dans leurs efforts de garantir aux travailleurs des conditions sûres et saines sur le marché du travail. La loi prévoit aussi le coopération

étroite entre toutes les structures chargées de la sécurité du travail et les représentants syndicaux.

Quant au rôle des syndicats, la loi est pleinement conforme à la Convention de l'OIT ? 155 sur la sécurité et l'hygiène du travail ratifiée par le Tadjikistan en 2009.

La loi prend en compte le nombre grandissant des compagnies multinationales qui fonctionnent dans l'économie du pays et concerne non seulement les travailleurs nationaux, mais aussi les étrangers, y compris les travailleurs apatrides.

La loi a été largement popularisée par les moyens de communication du pays.

Ukraine: faire face ensemble à la crise

La Fédération des syndicats d'Ukraine et la Chambre de commerce de la République ont signé le 25 mai à Kiev un Mémoire de coopération et un Plan de sa mise en oeuvre pour les années 2009-2011.

Le but principal du Mémoire est d'étudier et de diffuser dans le pays l'expérience internationale de lutte contre les conséquences néfastes de la crise financière et économique, d'introduire en Ukraine des normes sociales internationales, d'élaborer des propositions pour les programmes d'Etat dans le domaine de travail et social, de l'emploi, de la ré-

munération, de la responsabilité sociale du business, de la démocratie de travail et des principes du travail décent.

Le Plan prévoit la création des groupes de travail et la nomination des coordinateurs pour les différentes sphères de coopération: le développement du dialogue social, l'activité internationale, la politique de jeunesse, la contribution au développement des PME.

Le Plan prévoit l'organisation d'une table ronde lors du prochain FSM, la recherche des partenaires étrangers pour les entreprises ukrainiennes avec l'aide des représentations commerciales d'Ukraine, la diffusion de la documentation parmi la population.

La réunion du Conseil de l'Union internationale des syndicats des travailleurs des branches électro-énergétiques

La réunion du Conseil de l'Union internationale des syndicats des branches électro-énergétiques "Electroprofsoyuz", dirigée par Vassily Bondarev, président de l'Union, a eu lieu à Moscou le 13 avril 2009.

Les participants à la réunion ont analysé l'expérience et les principes de l'activité des syndicats, membres de l'Union, dans la défense des intérêts socio-économiques des jeunes travailleurs de la branche, et la mise en oeuvre des grandes orientations

adoptées par Electroprofsoyuz pour les années 2006-2010.

Le Conseil a adopté plusieurs recommandations visant à atténuer les conséquences négatives de la crise économique pour les travailleurs de la branche et à faire face aux tentatives des employeurs de résoudre la crise aux frais des salariés.

Le séminaire des syndicats du secteur pétrogazier

Plus de 100 dirigeants des syndicats de base du secteur pétrogazier de la CEI ont pris part au séminaire, tenu du 21 au 27 mai 2009. L'activité des syndicats de la branche dans les conditions de crise économique a été le thème principal de cette importante initiative.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a informé les participants de la situation socio-économique dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants et des actions des syndicats membres de la CGS pour surmonter les conséquences de la crise.

Les intervenants au séminaire ont été unanimes à dire que les conséquences de la crise peuvent être éliminées iniquement par les actions concertées de tout le mouvement syndical régional et par le dialogue constructif entre les partenaires sociaux. Dans ce sens, la coordination de l'activité des syndicats de branche au niveau national et régional acquiert une importance primordiale.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru